

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1899)

Heft: 87

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : L'anneau d'argent

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Avant le christianisme

Le moyen donc, dans une telle organisation sociale, de demander pour un homme libre ses moyens d'existence à un travail honnête ? Que fait l'église en face de cet état de choses ? Elle met simplement le travail en honneur. En pourra-t-il être du reste autrement sous un chef sorti de l'atelier de Nazareth ? Les propagateurs de l'Évangile à commencer par les apôtres, comptent parmi ceux que la nécessité oblige à demander leur vie à un métier. Des légions de moines par les travaux gigantesques de défrichement qu'ils accomplissent de tous côtés en Europe, ne sont-ils pas pendant de longs siècles comme la personification glorieuse du travail manuel ? Que le milliers d'hectares de terres jusqu'à l'improductives sont venues par leur énergie courageuse, par leurs bras robustes et infatigables, de fertiles campagnes que recouvrent dès lors et réjouissent les plus belles et riches moissons ! C'est sous les auspices de ce travail opiniâtre, immense, qu'en France par exemple, ainsi que le prouve une statistique dressée à ce sujet, le tiers des villages, des bourgs et des villes, prirent naissance. L'ascendant de leur exemple imprime dans les coeurs une estime et une sorte de respect pour le travail des mains qu'il n'avait jamais connu. Déjà sur les pas des pacifiques conquêtes de l'Évangile, la liberté recouvrée sur l'esclavage était venue s'unir au travail corporel réhabilité, pour fonder cette chose nouvelle dans la société : le travail libre. La liberté rendue à l'esclave, lui a en même temps restitué ses droits d'homme. Il pourra désormais se marier et devenir un respectable père de famille. Car un des stigmates qui déshonorait à jamais l'esclavage, c'était pour tous les malheureux de cette catégorie, l'interdiction du mariage. Et c'est dans la famille même qu'il

aura désormais la faculté de se créer, que résidera pour ce travailleur libre l'un des plus puissants stimulants de travail et d'épargne. A la différence du travail servile qui ne profitait exclusivement qu'au maître, l'ouvrier maintenant verra s'identifier en quelque sorte avec son travail, son bien-être, le bien-être de sa femme et de ses enfants. Voilà donc son intérêt propre, l'intérêt des personnes qui lui tiennent le plus au cœur en ce monde, qui seront devenus le grand moteur de son énergie et de son activité au travail. Combien donc plus fructueux, plus fécond que le travail servile, sera sans comparaison le travail libre, dont le gain peut au gré de son possesseur et à son profit, se convertir en capital et mille divers avantages. Que de nouvelles forces productives s'éveillent donc et se multiplient sous les bienfaits rayons de l'Évangile qui fait graduellement tomber et disparaître l'esclavage. Or il n'est point de travail utile qui ne tourne au bien être matériel et à la richesse des peuples. C'est dire l'incomparable supériorité sous ce rapport du monde chrétien sur le monde païen — Dans ce dernier monde où tout convergeait exclusivement à l'avantage des riches, il n'existe guère que des arts de luxe. La liberté du travail doublée sous la loi de l'Évangile du désir d'aider aux humbles et aux petits par la multiplication des produits des arts utiles, imprima dans l'humanité un vigoureux essor à l'espri d'invention. Aussi après les invasions des barbares et la réparation des maux sans nombre qu'elles entraînèrent, n'est-il pas dans les annales de l'Église, un seul siècle, une génération peut-être, qui ne se soit signalée par quelque découverte humanitaire et bienfaisante. De toutes les guerres, de toutes les calamités qui viennent fondre sur les peuples, nulle qui ait pu étouffer l'ingénieuse activité de l'esprit humain à créer, au profit surtout des petits et des humbles, quelques nouvelles inventions industrielles. Il faut bien savoir que dans la so-

cieté païenne où ne subsistait ombre de souci du pauvre et du déshérité, il ne s'est jamais produit aucune invention, de ce genre. Ce qu'elle pouvait en posséder remontait à une immémoriale antiquité. Telle était l'inertie d'esprit engendrée par l'esclavage que les peuples anciens chez qui il existait ne surent non seulement trouver la boussole, la lunette d'approche, la numération décimale, mais ignorèrent constamment les moulins à vent, les moulins à eau, la gravure, l'imprimerie, la poudre à canon, les métiers à la Jacquart, etc, etc, toutes inventions pourtant de ces âges réputés barbares du Moyen-âge.

C'est également dans ces âges trop longtemps méconnus que sous l'impulsion de l'idée chrétienne, les arts : la sculpture, la peinture, l'architecture, la musique prirent un essor extraordinaire et le plus merveilleux épanouissement. C'est dans ces âges que jaillirent du sol à travers toute l'Europe chrétienne, ces sublimes et incomparables cathédrales gothiques qui saisissent l'âme d'un si profond sentiment religieux et qui demeureront des monuments à jamais dignes de l'éternelle admiration des hommes. C'est dans ces âges qu'apparaissent ces géants de la pensée, les Albert le Grand, les St Thomas d'Aquin, les Anselme, les Bonaventure, les Vincent de Beauvais, les Raymond Lulle, etc etc. dont les ouvrages aussi nombreux que sublimes et profonds, défiennent et confondent le génie moderne. Il est si vrai que le christianisme a enfanté les plus belles œuvres de la civilisation et de l'esprit humain que là où disparaît le premier, par un contre coup nécessaire, suit inévitablement la ruine des dernières. Qui pourrait aujourd'hui par exemple reconnaître dans la race Kabyle de l'Algérie si molle, si indolente, si dégradée, si oisive et inerte, si incapable de tout effort physique et intellectuel, la noble race qui au IV^e siècle de notre ère, formait un des peuples les plus florissants qui aient jamais été et

Feuilleton du Pays du Dimanche 8

L'anneau d'argent

C'est guère biau ici, dit timidement la Fau-chard, surprenant ce regard ; mais, tout de même, madame la marquise y est bien en sûreté, et que nous deux nous ferions mourir pour elle.

— Merci, ma bonne Ségonde ; je serai très bien ici, et je me fie à vous ; mais, voyez-vous, je n'ai qu'une pensée qui m'occupe : mon mari ; qu'un désir : avoir de ses nouvelles.

Alors la vieille paysanne s'enhardit à lui dire qu'elle ne pouvait rester habillée comme ça ; elle avait l'air de la statue de la sainte Vierge si bien vêtue de l'église de Cholet. Oui, bien

sûr, il ne venait jamais personne à Sainte-Pexine, sauf, toutefois, un métayer du voisinage, et le gars à la mère Guite, qui venait en journée aider aux travaux de la métairie ; et si quelquefois les Bleus poussaient jusqu'ici, dans leurs randonnées !... On verrait tout de suite qu'elle n'était pas une paysanne, bien sûr ! Et avec ce visage si joliment lin et rose, et ces mains comme d'un petit enfant !...

— Tout ceci est vrai, dit la marquise, inquiète. Mais que faire ? Je n'ai pas d'autres habits que cette robe de soie verte et ce fichu blanc !

La Ségonde lui proposa alors de mettre les vêtements de sa nièce, la Louise-Marie, partie à la ville il y avait plusieurs années, pour entrer en religion. Elle les avait toujours gardés, ces vêtements, et des fois, le dimanche, allait un peu pleurer dessus, du chagrin que ça lui avait fait, le départ de cette petite... une jeunesse si

fraîche, et si travailleuse... quoique pour aller avec le bon Dieu.

Habituée à se plier à tout, à ne s'étonner de rien, la marquise accepta, comprenant bien qu'en effet, sa sûreté exigeait ce déguisement.

La bonne femme alla ouvrir une porte donnant dans la grande pièce et introduisit Mme de Lescure dans une toute petite chambre, sorte de réduit très propre blanchi à la chaux, meublé d'un petit lit en bois de merisier, d'un banc et d'un coffre de chêne, toujours ce même coffre où, depuis des siècles, les filles de la Gaule ont serré leur trousseau de reine ou de paysanne.

— C'était la chambre de ma nièce, ça sera la vôtre, Dame. Nous n'en avons point d'autre.

Aidée de Ségonde, la marquise revêtit prestement le jupon de laine marron, la robe en grosse buse vert-olive et la « devantière » en ratine noire. Tout semblait avoir été fait pour

qui a eu la gloire immortelle de produire ces admirables génies qui s'appellent St Augustin, Laetance, St Cyrille, Arnobe, Tertullien ! Le secret de l'humiliante et épouvanable déchéance de cette race en est simplement dans la disparition de ces contrées du christianisme, avec lequel devant le cimenterre destructeur de l'islamisme, s'est évanoui bientôt toute civilisation.

Dans la société antique où la force écrasait la faiblesse sous les plus abominables excès, il se devine aisément la situation faite à la femme. S'agissait-il de la marier, il ne pouvait être question pour elle de son agrément ou de son consentement. De la tutelle absolue de son père, elle passait par le mariage que lui imposait celui-ci, contre une somme toutefois convenue, sous la tutelle non moins absolue et perpétuelle de son mari, dont les droits despotes allaient jusqu'à pouvoir lui ôter la vie. La loi lui mettait également en main la faculté d'ajouter à la première épouse, le nombre de femmes qu'il lui plaisait. Ici comme ailleurs, on le voit, tous les droits venaient se ranger du côté du plus fort. Mais n'est-ce pas ce qui se passe exactement encore de nos jours dans les sociétés non chrétiennes, mais relativement civilisées, entr'autres des Turcs et des Arabes ? Il faut néanmoins reconnaître que dans la race aryenne dont les Romains faisaient partie, la femme était mieux traitée, plus respectée encore que chez une foule de peuples asiatiques.

Tel ne fut pas moins le mépris et l'état d'abjection où elle tomba sous l'Empire romain, que la plume, pour ne pas choquer le lecteur, se refuse à le retracer. Qu'il suffise, pour n'esquisser que d'un trait, les meurs de cette époque, de dire que le divorce se trouvait alors devenu si facile et si commun, qu'au rapport d'un auteur contemporain, certaines matrones compattaient un plus grand nombre de divorces qu'elles n'avaient d'années.

Quant au droit du père sur l'enfant, rien ni dans les mœurs, ni dans la loi, n'en limitait l'étendue et la rigueur. Le seul fait du père de détourner le visage à la naissance de l'enfant était pour celui-ci un inexorable arrêt de mort. On ne la lui donnait toutefois pas toujours directement. On se contentait en ce cas de l'exposer, c-à-d. de l'abandonner dans quelque lieu isolé. S'il ne mourrait de privation et de froid ou n'était dévoré par les bêtes féroces, il était recueilli par des gens qui l'élevaient en vue d'exercer plus tard à leur avantage, quelqu'un de ces métiers de bas étage qui n'étaient pas les moins lucratifs. Si on le destinait à l'abjecte industrie de la mendicité, il était horriblement mutilé, et pour exciter la compassion au profit de ses bourreaux, il s'en allait par les carrefours et les rues promené et étaler ses hideuses infirmités. Par une plus honteuse spéculation encore, il n'était malheureusement que trop souvent élevé pour servir de jouets infâmes. On lirait même dans le *divin* Platon, comme on l'a appelé, des choses à ce sujet vraiment révoltantes. L'infanticide et l'exposition étaient d'une pratique courante. Les riches en trouvaient l'usage fort commode. Et les pauvres d'après les idées qui avaient cours, se seraient fait un point de conscience de ne

elle, sauf le corsage, beaucoup trop ample pour sa taille élégante et mince, mais Segonde voulut absolument rembourrer les vides au-dessus des hanches.

— Une taille aussi mince qu'un jeune peuplier ! mais, madame la marquise, on n'est point faite comme ça chez nous. Eh ben, et ces beaux longs cheveux tout en soie, Dame !

— Je ne veux pas les couper, jamais ! ma bonne Segonde, et mon mari qui les aime tant ! Il ne s'en consolerait pas !

— Non, non, Dame ; il faut seulement bien

pas détruire de leurs enfants, s'ils eussent pu à cette époque avoir une conscience. Ces crimes qui soulèvent notre juste indignation étaient néanmoins si communs que Tertullien au III^e siècle dans son apologie du christianisme contre les païens, a pu encore jeter à ceux de son temps, ce défi qui n'a pas été relevé : « *Quel est le père de famille d'entre nous qui n'a pas mis à mort quelqu'un de ses enfants ?* » La loi, on le sait, se faisait absolument à cet égard. Bien plus, on peut remarquer que sous l'influence de Solon et de Lycorgue qui avaient de leur temps déjà devancé la théorie de Malthus, la loi chez les Grecs avait des encouragements et des faveurs pour l'infanticide et l'avortement, ainsi que du reste pour tous les vices tendant à la diminution de la population. Voilà les idées et les sentiments dont presque tous ses ouvrages philosophiques et politiques, Platon se fait lui-même l'éloquent interprète. « *Nous détruisons nos enfants*, écrivait Sénèque, *non par colère, mais par raison* ».

(A suivre).

G. MARTIN

curé de Pleigne.

Le pain dans les fermes

Autrefois chacun boulangeait son pain à la campagne, non seulement les cultivateurs grands et petits, mais aussi les ouvriers et les journaliers ; aujourd'hui cet usage a perdu beaucoup de terrain ; on trouve des boulangeries dans les moindres villages ou au moins des dépôts de pain ; les journaliers, les ouvriers, et même un certain nombre de cultivateurs ont cessé de boulanger et préfèrent acheter leur pain. Que faut-il penser de cette modification des anciennes habitudes ? Convient-il de l'encourager ou de réagir en sens contraire ? Peut-on conseiller aux cultivateurs de faire non seulement leur pain, mais aussi leur farine ?

La panification dans les ménages avait autrefois sa raison d'être : le mauvais état des communications et la rareté des boulangeries en dehors des villes ne permettait pas facilement de s'approvisionner de pain dans les campagnes ; il était donc indispensable de boulanger. La question d'économie se posait à peine, le combustible étant sans valeur et la main-d'œuvre à bon marché. Maintenant les circonstances sont devenues toutes différentes : on peut aisément se procurer du pain, non pas partout, mais dans un très grand nombre de localités ; d'un autre côté la main-d'œuvre est devenue rare et chère, le combustible a beaucoup augmenté de valeur.

Il y a une trentaine d'années, j'ai fait à plusieurs reprises des expériences sur le prix de revient du pain boulangé à la ferme et j'ai reconnu que, si l'on tient compte de la valeur du combustible et de la main-d'œuvre, le pain fabriqué à la ferme revient sensiblement au même prix que celui de même qualité que l'on achète chez le boulanger. La quantité consommée est

les cacher aussi sous la coiffe des filles d'ici, et ôter ces beaux bijoux des oreilles.

Elle tendit la coiffe blanche, aux ailettes godronnées, et ce ne fut pas sans peine que la jeune femme parvint à tasser sa magnifique chevelure blonde de façon à la faire entièrement disparaître sous le bonnet, qui encadra bien exactement son charmant visage, laissant à peine voir les racines des cheveux, suivant la coutume paysanne.

(La suite prochainement).

la même ; elle a toujours été chez moi de 850 grammes par personne et par jour.

Beaucoup de cultivateurs croient faire une économie en envoyant au moulin des grains malpropres qui ne trouveraient pas d'acheteur à la halle : c'est une économie mal entendue car par ce moyen on a du pain de mauvaise qualité, quelquefois même malsain, alors qu'il est très facile de passer son blé au trieur et que la perte résultant de la séparation des mauvaises graines est en réalité très minime.

On peut s'expliquer aisément pourquoi la panification ménagère ne procure pas d'économie notable alors que le boulanger supporte des frais généraux et réalise un certain bénéfice. Il faut autant de temps pour chauffer un petit four que pour en chauffer un grand et il faut énormément plus de bois pour chauffer un four complètement refroidi que pour chauffer celui qui cuît plusieurs fournées. Il y a aussi beaucoup de temps perdu pour pétrir, enfourner et défourner quand on opère sur de petites quantités.

D'un autre côté la panification ménagère n'est pas sans inconvénients : si le four a été un peu trop chauffé ou si l'on a enfourné un peu trop tôt, le pain est brûlé à la surface, ce qui n'a rien d'agréable. Si la pâte contient un peu trop d'eau ou si le four a été insuffisamment chauffé, le pain est mal cuit ; il peut aussi être mal levé par suite de diverses circonstances. Ces accidents arrivent beaucoup plus rarement et d'une façon beaucoup moins grave à un boulanger de profession parce qu'il a plus d'expérience et qu'il travaille dans des conditions bien plus favorables, notamment en raison de la température de sa boulangerie.

La moindre fournée que l'on puisse faire pour ne pas perdre trop de temps, est de 40 à 50 kil. de pain ; cela représente de 45 à 55 ou 60 journées de nourriture. Pour que le pain ne vieillisse pas trop, il faut qu'il soit consommé dans un délai de 5 ou 6 jours, 8 jours au plus ; c'est déjà beaucoup et si on le laisse vieillir davantage il n'est plus bon, souvent préjudiciable à la santé. Il faut donc, pour boulanger dans des conditions convenables, avoir au moins 8 ou 10 personnes à nourrir ; autrement on mange de mauvais pain sans faire d'économie.

On objecte quelquefois que le pain de boulanger est moins nourrissant que le pain préparé à la ferme et que par conséquent la consommation est plus grande. C'est une erreur et en voici l'explication : quand un homme de la campagne, habitué à manger de mauvais pain, se trouve nourri avec du pain de qualité meilleure, son appétit se trouve excité et il en mange beaucoup plus, mais au bout de quelques jours, il s'y accoutume et sa consommation devient normale. Chaque fois qu'un nouveau valet de ferme arrivait chez moi, il consommait pendant la première semaine presque le double de la ration habituelle ; la seconde semaine son appétit se régularisait et à la troisième semaine sa consommation était la même que celle des autres, en moyenne 850 grammes par jour. Le pain était fait avec un mélange de farine de blé et de farine de seigle.

Mathieu de Dombasle, qui s'y connaissait en administration, achetait chez le boulanger le pain nécessaire pour la nourriture des gens de sa ferme, et cependant il avait un nombreux personnel.

Ne pourrait-on pas aller plus loin encore, non seulement boulanger à la ferme le pain dont on a besoin, mais aussi moudre le grain et préparer la farine ? Matériellement la chose est possible : plusieurs constructeurs font des moulins de petit modèle qui n'exigent qu'une très petite force motrice et produisent de bonne farine. Reste à examiner la question économique.